

FICHE PROGRAMME

Référence ANDPC	104020.00053
Titre du programme	Du dossier patient au DMP, utilisation des outils informatisés dans le cadre de la coordination des soins.
Catégorie professionnelle	Toutes spécialités
Orientations	24. Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés)
Méthodes	Pédagogique ou cognitive : Formation présentielle (journée, atelier, formation interactive). Formation continue entrant dans le cadre du DPC.
Mode d'exercice du participant	Libéraux Salariés en centres de santé conventionnés Autres salariés (y compris hospitaliers)
Durée	7 heures présentielles
Objectifs	Il est essentiel que les professionnels de santé disposent d'une compréhension des outils et enjeux du numérique de santé afin d'être des acteurs actifs, impliqués et responsables, de la transformation numérique du système de santé. <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les règles déontologiques, légales et techniques de transmission des données médicales • Etre un acteur dans la gestion de la donnée médicale notamment dans le contexte de patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé. • Structurer ses données médicales dans un objectif de continuité et coordination des soins • Utiliser en pratique quotidienne, le DMP, en lecture et en écriture comme outil de coordination des équipes de soins primaires
Pré requis	Neant
Résumé	La prise en charge des pathologies chroniques nécessite une saisie et une analyse croisée de multiples données médicales, cliniques, biomédicales et d'explorations complémentaires (Imagerie, électrocardiographique...) Cette saisie de données se fait dans le cadre du parcours de soins associant parfois de multiples intervenants médicaux (Médecin traitant et correspondants) notamment à l'échelle d'un territoire de santé La coordination de ces intervenants, médecin traitant – médecin correspondant, mais plus largement au sein de l'équipe de soins primaires, autour de ce patient, est faite par la transmission d'informations issues du dossier médical du patient. Ce dossier médical est un élément important de la prise en charge des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé. Ce cadre a été notamment défini par le premier ministre, M Edouard Philippe le lundi 26 mars sous le nom « Ma santé 2022 » et comporte de multiples plans de santé publique intéressant diverses pathologies.

	<p>Mais les informations, dans ces dossiers médicaux, sont souvent éparpillées et non structurées et ne peuvent dans ce cas, servir à l'équipe de soins et faciliter les parcours de santé que dans la mesure du transfert volontaire du médecin traitant.</p> <p>Le DMP est un des éléments qui permet ce transfert « permanent et continu » d'informations médicales au sein des équipes de soins primaires dans le cadre de la coordination</p> <p>Structurer son dossier médical, assurer des synthèses régulières et en assurer une extraction vers le DMP est un objectif de santé publique d'actualité</p> <p>Le DMP s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités permettant la simplification de sa création (il peut notamment être créé par le patient), de son alimentation et de son utilisation par les professionnels.</p> <p>Malgré ses déboires et lenteurs, le DMP est voué à une irrésistible croissance, et à terme, à être interconnecté avec d'autres fichiers, a minima le DP (dossier pharmaceutique). Il est nécessaire pour cela que l'ensemble des utilisateurs de ce DMP s'approprient son concept, son utilisation et ses finalités.</p> <p>La Caisse d'Assurance Maladie qui en assure maintenant la gestion, a lancé sa Campagne de lancement du Dossier Médical Partagé le 13 nov. 2018</p> <p>Le ministère de la santé intensifie la communication autour du DMP par son site, par différentes communications dans les médias et sur la voie publique.</p> <p>Le Conseil de l'Ordre a communiqué dans son bulletin du mois d'avril intitulé « Pourquoi adopter le DMP ? » Toutes ces institutions ont ces derniers mois multiplié les communications pour en assurer la diffusion.</p> <p>Les sociétés éditrices de logiciels médicaux ont, aussi pour leurs part, facilité l'intégration et la personnalisation.</p> <p>L'appropriation de ces notions de structuration du dossier médical et de l'utilisation courante du DMP contribue à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies identifiées dans le cadre de la politique nationale de santé et telle que défini dans l'annexe 1 paragraphe II. – « Faciliter au quotidien les parcours de santé » des orientations du DPC</p> <p>Le numérique de santé propose des méthodes et des outils permettant d'organiser le recueil, l'enregistrement, l'échange, le partage et l'exploitation des données de santé à des fins d'optimisation des parcours de soins, au niveau d'un patient ou d'une population de patients.</p> <p>Les professionnels doivent être en capacité d'utiliser l'ensemble de ces outils afin de participer efficacement à la prise en charge coordonnée des patients. L'échange de données de santé étant un traitement de données à caractère personnel, ils doivent également être informés des modalités à mettre en oeuvre afin de garantir la sécurité du traitement (règlement général pour la protection des données (UE 2016/679) et loi informatique et liberté).</p> <p>Il est donc essentiel que les professionnels de santé disposent d'une compréhension des outils et enjeux du numérique de santé afin d'être des acteurs actifs, impliqués et responsables, de la transformation numérique du système de santé.</p>
Nombre d'étapes	1
Concepteur du programme	Dr Jacques GRICHY
Nombre de participant maxi par session :	47